

**LA FRANCE ET LA GRANDE-
BRETAGNE FACE A L'AVENIR DE
L'UNION EUROPEENNE**

PARIS, 2 NOVEMBRE 2005

SOMMAIRE

- Introduction.....	3
- Divergences nationales et confusions sémantiques.....	4
- Fonctionnement institutionnel : le passage à l'Europe politique est-il possible ?	9
- Recherche de convergences franco-britanniques	12
- Essai de synthèse.....	16

(((

Annexes :

❖ Communiqué.....	18
❖ Ordre du jour	19
❖ Liste des participants	20

Ce rapport a été rédigé par Jean-Marie LE BRETON,
Vice-Président de la section française du Conseil franco-britannique

En ouvrant les travaux du Conseil franco-britannique consacrés à l'avenir de l'Union européenne, Jacques Viot, Président de la Section française, rappelle que cette réunion fait suite au Conseil européen informel d'Hampton Court. L'Union européenne doit faire face à une triple crise affectant son identité, ses institutions, ses finances. Là-dessus les attitudes des deux pays sont assez éloignées.

Lord Radice estime également qu'il y a des zones de divergence. On peut prévoir des difficultés lors de l'adoption du projet du budget de l'Union et pour la Politique agricole commune. L'Allemagne traverse une passe difficile et l'élargissement fait l'objet de débats passionnés. Raison de plus pour travailler ensemble. L'opinion craint que l'Europe ne s'occupe de tout et pourtant l'Europe n'a pas été un thème de contestation lors des élections Britanniques. Du reste, ce qui préoccupe les citoyens, ce ne sont pas les institutions mais les politiques. Il faut que l'opinion reconnaisse que l'Europe est du côté des citoyens et que son action débouche sur des réalités.

Joyce Quin observe que la France se trouvait dans une bonne conjoncture lorsque ses intérêts nationaux et les orientations de l'Europe allaient de pair. Néanmoins aujourd'hui, en raison de l'élargissement et des défis économiques que la France doit relever, sa situation est plus critique. Au-delà des institutions ce sont les politiques qui comptent et qui sont de nature à entraîner l'adhésion des peuples.

Jean François-Poncet invite le colloque à se pencher sur les réactions de l'opinion publique dans les deux pays après le referendum du 29 mai 2005, sur le passage à l'Europe politique et enfin sur la recherche de solutions provisoires pour faciliter le fonctionnement de l'Union par la reprise d'idées contenues dans le Traité constitutionnel, mais aussi dans les traités existants. Il ne faut pas se faire d'illusion : on ne fera pas mieux que le Traité constitutionnel.

Un des obstacles qui ont provoqué l'échec du référendum français est lié à la notion d'identité européenne. Notion complexe qui devrait être précisée, mais notion essentielle : on l'a bien vu dans les interférences de la demande d'adhésion de la Turquie qui a réveillé des inquiétudes sans parler des réactions de certains pays balkaniques qui pourraient n'adhérer qu'après la Turquie.

Il considère que le rejet du projet de Constitution a été largement dû également aux inquiétudes que la globalisation éveille en France où elle est interprétée comme une menace pour l'emploi. Trois exemples en témoignent :

- Les citoyens se demandent quelle valeur ajoutée leur apporte l'Europe lorsqu'ils constatent le démantèlement programmé de la PAC, des politiques régionales et du programme de Lisbonne.

- L'Europe n'a plus de moteur. La Commission actuelle est très faible ; la France et l'Allemagne restent unies mais font face à des difficultés internes ; la Grande-Bretagne avait une chance à saisir après le vote sur la Constitution : elle ne l'a pas fait.

- Enfin, il n'y a d'accord ni sur le modèle économique et social, ni sur les élargissements, ni sur un leadership. S'il y avait une volonté politique les différences ne seraient sans doute pas insurmontables.

1 – DIVERGENCES NATIONALES ET CONFUSIONS SEMANTIQUES

De profonds malentendus concernant la construction européenne, souligne Helen Drake, proviennent de confusions linguistiques. Certes la marche vers l'Union a-t-elle été facilitée par l'ambiguïté qui a souvent recouvert ses finalités. Le Traité constitutionnel conjugait obscurité et confusion de langage. On voulait parler clair alors que l'on accumulait les stéréotypes. Ainsi en était-il par exemple lorsque l'on évoquait le soi-disant modèle social « anglo-saxon » comme étant l'opposé du « modèle rhénan ».

Depuis l'échec du projet de constitution, le fossé entre les représentations françaises de l'Europe et celles du Royaume-Uni s'est élargi. M. Jacques Chirac a déclaré qu'il ne laisserait pas l'Union devenir une sorte de zone de libre échange, paraissant ignorer que M. Tony Blair de son côté ne disait rien de bien différent.

Certes, en France, une sorte de consensus politique est en voie de s'affirmer en faveur de l'idée de fédéralisme, de « finalité fédérale », expressions inacceptables en Grande-Bretagne. Ceci s'explique par des conceptions culturelles et politiques différentes, qu'il s'agisse de l'histoire, de la notion d'Etat ou de celle d'intérêt national. L'attitude française à l'égard de la politique agricole correspond à beaucoup plus qu'à un simple désir de bénéficier de subventions.

L'élargissement et les progrès de l'anglais dans l'Union posent enfin la question d'un langage commun, de ses limites à la fois comme baromètre de l'influence française à Bruxelles et de nouvelles ambiguïtés dans la compréhension mutuelle entre les deux pays. Le Conseil franco-britannique n'aurait-il pas vocation de réduire le nombre des stéréotypes et de préparer la voie à plus de clarté dans nos échanges de vues ?

C'est au « non » français à la Constitution qu'il faut revenir, estime Pauline Schnapper qui suggère deux explications au vote des Français.

A son avis le problème essentiel a été celui de la mondialisation de l'économie liée à celui des frontières de l'Europe. Sur fond de ce qui est perçu comme un déclin de l'Europe dans le domaine économique et social, l'opinion française estime que l'Union européenne ne la protège pas assez.

L'autre raison de l'échec, poursuit-elle, résulte d'une manipulation dangereuse et cynique de l'opinion de la part de certains leaders de l'opinion.

On constate donc un repli sur soi : aucun gouvernement européen ne paraît à la hauteur du défi qu'il doit relever. Pauline Schnapper qui plaide pour que l'opinion publique soit mieux tenue au courant des dossiers européens souhaite un Sommet de fin de présidence anglaise qui permette de clarifier la situation sur le

budget européen, les suites de Lisbonne en matière de recherche et de développement et les négociations de l'OMC.

L'on peut faire une liste des malentendus franco-britanniques, note Vernon Bogdanor. La Grande-Bretagne, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, se cherche un nouveau rôle. La France, depuis 1958, est assez bien parvenue à le définir. Mais n'est-on pas arrivé à un stade où de nouveaux problèmes se posent ? Il faut donc repartir sur la base de ce que nous avons en commun. La France considérait naguère l'Europe comme un moyen de jouer un rôle et d'augmenter son poids dans le monde. C'est moins le cas aujourd'hui.

S'il y avait eu un referendum au Royaume-Uni sur la Constitution européenne le résultat en aurait peut-être été plus net encore que ceux constatés en France et aux Pays-Bas.

A l'heure actuelle l'Union européenne traverse une crise de « déficit démocratique » très aiguë. Les électeurs ne se dérangent pas pour voter aux élections européennes. L'Europe apparaît comme une superstructure très lointaine. Pour que cela change et que l'Union ait plus de poids dans les affaires internationales, il faut que les structures de l'Union soient plus démocratiques. Et pourtant un travail démocratique se fait dont on ne prend peut-être pas toujours conscience, qui ne débouche pas sur des positions politiques mais qui affectent l'Union et plus particulièrement les peuples français et britanniques.

S'il est vrai, remarque Sir Peter Petrie, que les gouvernements s'affrontent parfois, les liens entre les citoyens des deux pays deviennent de leur côté plus denses, plus forts. On peut citer nombre d'exemples. Pour que ces liens se concrétisent, une responsabilité incombe aux médias qui critiquent les gouvernements. Elle incombe aussi aux leaders d'opinion qui craignent de perdre une part de leur autorité. De leur côté, les gouvernements doivent encourager les échanges universitaires et les relations entre les deux sociétés civiles. L'orateur suggère la création de groupes de réflexion pour œuvrer au renforcement du réseau qui se tisse actuellement entre les deux pays.

Après avoir rappelé combien le mouvement européen a puisé pour se développer dans les leçons amères de la guerre mondiale, Jacques Rigaud invite les participants au colloque à regarder plus loin que les querelles ou les débats sur les institutions ou les rivalités politiques. Il souligne l'immense progrès accompli depuis cinquante ans et qui fait qu'aujourd'hui la réalité de l'Europe est éclatante dans la culture, dans la recherche, dans les sciences et surtout au niveau des jeunes générations.. On ne saurait désormais organiser un festival ou un événement majeur dans le domaine culturel en France sans une très large participation des autres pays européens. Des réseaux européens se sont constitués. Cette Europe est aussi celle des entreprises. Bref, l'Europe des citoyens se fait sans trop s'inquiéter des crises qui parfois l'agitent.

Tout en reconnaissant la valeur de cet argument, Jean François-Poncet observe néanmoins qu'une forte proportion de jeunes s'est prononcée lors du referendum du 29 mai contre la Constitution. Peut-être ces jeunes ont-ils le sentiment que l'Europe est déjà faite... Cette attitude n'est pas sans risques. Pour faire de l'Europe une réalité, des décisions politiques doivent être prises. Qui nous dit que la jeunesse le souhaite ?

Revenant sur les causes du « non » français et néerlandais, Catherine Fieschi ne conteste pas que la peur de la mondialisation et de l'inconnu ait beaucoup compté, ainsi qu'une critique implicite des hommes politiques. Sans doute les échanges universitaires sont-ils souhaitables. On aimerait que les gouvernements soient plus soucieux de la vie quotidienne des citoyens.

En effet, constate David Walker, les dirigeants politiques ont tendance à placer les institutions « en haut » et la société « en bas ». Le capitalisme est assez indifférent aux institutions : pour ceux qui travaillent par exemple dans le domaine des « contrôles-acquisitions », il y a bien une intégration mais ce n'est pas celle des institutions européennes. Il ne faut pas oublier aussi de mentionner les relations transatlantiques. Croit-on que le problème des institutions est capital lorsqu'il faut choisir dans nos investissements les entreprises qui, dans le monde entier, sont les plus performantes, y compris à l'extérieur de l'Europe, et qui permettrait de

financer un jour nos retraites. Nos sociétés deviennent de plus en plus européennes tandis que la question des institutions provoque de plus en plus de scepticisme.

Revenant sur le thème des ambiguïtés du langage et de la politique en matière d'Union européenne, Adam Steinhouse estime que le Traité constitutionnel est sans ambiguïté « mort et enterré ». Crise de la démocratie, certes, mais aussi manque d'implication des citoyens. L'identité européenne ne saurait se réduire aux aspects de l'élargissement de l'Union à la Turquie. La demande d'adhésion de ce pays traduit un besoin de stabilité. Il faut redonner plus de crédibilité démocratique au projet européen.

Avec humour, Tom Jenkins évoque la perspective d'un statut pour le Royaume-Uni qui serait aussi particulier que celui de la Turquie. Est-ce une perspective ou simplement une boutade ?

Celle-ci, observe Henri Pigeat, recouvre une rupture entre l'opinion et les gouvernants. Est-ce la faute des médias ? C'est plutôt la faute des intellectuels – au sens large du terme. D'où l'absence de dialogue dont souffre une Europe que n'entraîne pas une Commission « allante ». Les médias européens n'existent pas parce que les journaux ne peuvent aller à contre courant de leurs lecteurs.

Pour surmonter cette crise, quelques orientations ? Pourquoi ne pas prendre exemple sur les Etats-Unis ? Le débat public y est alimenté par les instituts de recherche. Le Conseil franco-britannique ne pourrait-il pas en jouer le rôle ?

Pourquoi, enfin, ne pas donner une mission plus large au Parlement européen ?

S'il est vrai que les médias ont une responsabilité dans la crise actuelle de l'Union européenne, celle des politiques est aussi grande sinon supérieure. Le Général Rannou qui évoque cette question l'inscrit dans le cadre de la coopération en matière de défense, plus spécifiquement aux transferts de technologie, à la recherche et à ce qu'il est convenu d'appeler le renseignement. Il montre que « l'intérêt national » qui sert d'alibi à des réformes négatives n'a pas beaucoup de

sens. Il faudrait plutôt parler d'un « intérêt social ». Mais les administrations protectrices, sous couleur de défense des intérêts nationaux par un réseau complexe de réglementations et de contraintes, paralysent dans la pratique une coopération hautement souhaitable.

S'il en est ainsi c'est bien parce que l'opinion européenne s'intéresse plus aux politiques européennes – à leur impact sur la vie de tous les jours - qu'aux institutions -. C'est d'elles, assure Kirsty Hughes, qu'il fut question à la Convention. Le Traité constitutionnel reflète cet état de choses. L'opinion britannique, peu versée dans les complexités des structures européennes, aimerait à y voir plus clair et mériterait, selon Sir Michael Llewellyn Smith, d'être mieux éclairée sur les problèmes d'identité culturelle auxquels les Français attachent une grande importance.

Les Français étaient naguère nombreux à penser que l'Europe leur permettrait de projeter à l'extérieur leur volonté de puissance d'autant que l'on prévoyait à Paris que la ratification du Traité constitutionnel ne poserait pas de problèmes en France alors qu'il serait rejeté en Grande-Bretagne. Ce calcul a échoué parce que l'opinion n'a rien compris au projet de Traité. C'est donc, en déduit André Fontaine, qu'il faut donner plus de visibilité au caractère démocratique de l'Union en appelant les citoyens de toute l'Europe à voter le même jour, suivant la même loi électorale, dans des circonscriptions comparables.

Mais les citoyens français ne se sont-ils pas surtout prononcés contre une politique économique qui leur paraissait inadaptée à l'Europe que l'on veut construire et contre un élargissement à la Turquie qui fait litière de la personnalité culturelle de l'Europe ? C'est ainsi que les électeurs français l'ont souvent senti, estime Jean François-Poncet.

2 – FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL :

LE PASSAGE A L'EUROPE POLITIQUE EST-IL POSSIBLE ?

Qu'en est-il, après cette crise, des institutions et de leur fonctionnement ?

Les participants au colloque ont vu dans la différence sémantique du titre de cette deuxième partie un révélateur des positions des deux pays. Pour la France, il faut « passer » à l'Europe politique qui, par conséquent, n'existe pas encore. Pour la Grande-Bretagne, les institutions nécessaires fonctionnent déjà : il n'y a qu'à les rendre efficaces.

Le vote du 29 mai a conduit les membres du Conseil européen informel des 16 et 17 juin à une réflexion ouverte très largement aux citoyens et à la société civile. Les progrès institutionnels envisagés : une présidence du Conseil européen qui durerait pendant 2 ans __, la création d'un poste de « Ministre des Affaires étrangères » de l'Europe, la modification de la pondération des votes à la majorité qualifiée et enfin les coopérations renforcées ont tous l'inconvénient d'avoir été rejetés par le vote populaire. Plus modestement, peut-on au moins, se demande Roger Morgan, impliquer davantage les Parlements nationaux, ou ouvrir au public les délibérations du Conseil de l'Union en session législative ?

Pour les dossiers en panne, il semble difficile de faire mieux que s'en tenir aux dispositions du Traité de Nice.

On voit mal, poursuit l'orateur, qu'il soit possible de revenir par la petite porte sur des réformes importantes rejetées par le suffrage universel.

C'est à cette recherche que se livre Jean-Louis Quermonne qui d'emblée récuse une reprise des trois options institutionnelles prévues par le Traité alors que la législation présente s'y oppose. La formule des coopérations renforcées ne saurait offrir qu'une solution ponctuelle.

Pourrait-on cependant mettre en œuvre le Traité s'il apparaissait qu'un nombre suffisant d'Etats, dans des délais acceptables venait à le ratifier ? On pourrait imaginer la convocation d'une nouvelle Convention chargée de mettre au net la IIIème partie du Traité – ce qui n'a pas été fait – et un « toilettage » des institutions. Ambitieuse et donc difficile à promouvoir. Si bien qu'une formule inspirée de l'Acte unique serait peut-être la formule la plus aisée à mettre en

oeuvre. De toutes façons conclut Jean-Louis Quermonne seule une volonté politique très forte est susceptible de remettre la machine européenne en marche.

Il est probable, selon Hywel Ceri Jones, que l'échec du referendum a soulagé M. Tony Blair qui, de ce fait, n'a pas eu à demander aux Britanniques de choisir. Les Français ont été persuadés qu'ils n'avaient rien à perdre en refusant de ratifier le Traité. Certains dirigeants britanniques récusent toute idée d'identité européenne qui menacerait l'identité britannique. Ils plaident pour une union intergouvernementale. Ils sont en faveur de l'élargissement qui paraît à d'autres synonyme de dilution. Il faudra trouver une formule – la Maison Europe par exemple – qui soit plus acceptable à ceux qui ne veulent pas une dérive programmée de certains vers le fédéralisme. Lors de la rédaction de la Constitution, la Convention a accumulé les difficultés (comme d'employer le terme de « Constitution » par exemple, ce qui ne pouvait qu'entraîner une réaction hostile d'une partie de l'électorat britannique).

Quelle priorité l'Union doit-elle se fixer ? On ne peut pas reprendre tout ce qui aurait rendu l'Union plus efficace. Il reste que l'on doit rendre le débat plus démocratique, redonner la parole aux citoyens, les écouter et pour cela démocratiser les institutions qui paraissent bien opaques (Kirsty Hughes), mettre les médias du côté des partisans de l'Union. Il est malheureux que l'Union, dans cette situation, ne soit pas conduite et entraînée par un leadership énergique.

L'échec du referendum pourrait inciter les Français à prendre le problème européen à bras le corps et l'orateur (Daniel Soubiron) de préconiser les mots d'ordre : « Débat, dialogue, démocratie ». Il formule l'espoir que le processus de ratification ne soit pas abandonné.

Nick Opton est surpris du ton pessimiste qui caractérise les débats du colloque d'aujourd'hui. Ne vient-on pas de se retrouver à Hampton Court ? S'il est vrai que l'on n'y a pas beaucoup parlé d'institutions, on a étudié plusieurs problèmes essentiels dont il est bien dommage que la presse française n'en ait pas mieux rendu compte. Or, l'Union va préparer la session de l'Organisation mondiale du Commerce. On va examiner le budget de l'Union : l'Europe

continue. Les secteurs ouverts à la coopération européenne sont de plus en plus nombreux. A Hampton Court on sentait bien que les politiques étaient plus importantes que les institutions.

On a dit – a relevé Steven Morris – que la présidence britannique a été plutôt silencieuse depuis le referendum. Il fallait connaître les réactions qui viendraient de Paris. Pour le Premier Ministre M. Tony Blair le rejet ne signifiait pas le rejet de toute constitution. La Convention avait travaillé deux ans, largement consacrés au problème des institutions. Il fallait montrer que l'Europe pourrait répondre aux préoccupations des citoyens. Ne pas parler des institutions ne signifiait pas la paralysie de l'Europe. La voie institutionnelle était en panne, il était urgent de faire des politiques qui feraient avancer l'Union. Sans développement économique qu'en serait-il de l'Union ? Certes, comme l'a dit M. Blair, l'Union doit être autre chose qu'une zone de libre échange : elle doit avoir une dimension politique, sociale et de défense sans freiner le progrès économique dont la reprise est une grande priorité. L'Europe sera-t-elle capable de relever le défi qui lui sera proposé au sommet de décembre ?

Mais peut-on faire face à ce défi sans toucher aux institutions ? Y-aurait-il un moyen d'apporter les changements institutionnels nécessaires pour relever le défi ? Ne peut-on rendre la Commission plus responsable devant le Parlement ? Ne faut-il pas essayer d'aboutir à un accord assez vaste dans les secteurs où l'Europe a de l'influence ? (Vernon Bogdanor). Il faut tenir compte de l'Amérique, se souvenir qu'un réflexe anti-américain aurait pour conséquence la division de l'Europe.

3 – RECHERCHE DE CONVERGENCES FRANCO-BRITANNIQUES

Joyce Quin invite les participants à ouvrir le débat sur les perspectives d'une relance franco-britannique de l'Union européenne.

Pour Anne Corbett, il ne fait aucun doute qu'il y a beaucoup d'attente d'une politique, concertée entre la France et le Royaume-Uni, propre à relancer la dynamique européenne. Pour l'orateur, cette politique sera jugée à l'aune de sa

nature démocratique et non de transactions technocratiques. A un moment de scepticisme à l'encontre des institutions européennes, il convient de mesurer la « valeur ajoutée » que l'Europe peut présenter.

L'orateur choisit une « grille de lecture » des secteurs de coopération et l'applique aux six points mis en vedette dans le programme du colloque :

- la défense : on croyait que c'était le meilleur dossier de la coopération franco-britannique : où en est-on ?
- la lutte contre le terrorisme : la dynamique est manifeste
- l'aide au développement et la protection de l'environnement : mais là, l'ONU n'est-elle pas la mieux placée ?
- le Moyen Orient : il s'agit d'un secteur où nous travaillons beaucoup en commun et où nous avons les mêmes priorités
- l'aide à la recherche : il en a été beaucoup question à Hampton Court. En devenant plus performante l'Europe contribuera ainsi à favoriser les échanges et à ouvrir la porte à un mouvement du bas vers le haut ce qui ne peut que favoriser l'aide au développement.

La France, explique Gérard Guillon, a confirmé son choix de mener l'Europe vers une « Europe puissance ». C'est une vision sur laquelle les deux pays divergent sensiblement. Il y a aussi le problème de l'élargissement qui consiste à intégrer de nouveaux Etats à l'Europe. Mais à quelle Europe ? L'opinion estime que l'Union a déjà fait beaucoup mais peut faire plus encore. L'exemple de la PESC et de la PESD est là pour rappeler que les deux pays, si proches par l'histoire, la démographie, la puissance économique et militaire, peuvent avancer dans la définition d'une politique étrangère européenne.

Le Conseil européen de décembre devra se pencher aussi sur le budget de l'Union. Français et Britanniques sont favorables à un renforcement des politiques étrangères et de défense. Leur coût est très réduit. Il y a donc des perspectives assez raisonnables de les développer même si le Parlement européen cherche à obtenir un droit de codécision en ce domaine.

La coopération franco-britannique dans la lutte contre le terrorisme fonctionne bien. L'aide au développement – en Afrique en particulier – est le résultat d'efforts des deux pays : le Royaume-Uni y contribue pour la moitié de ce que la France y apporte. Même consensus pour la recherche, le développement et la protection de l'environnement.

Revenant sur le problème des institutions, Jean-Louis Quermonne rappelle que les institutions ne sont pas des fins en soi et le symbole qu'elles représentent n'est pas essentiel. Ce qui l'est, en revanche ce sont les moyens dont elles peuvent disposer. C'est ainsi que le marché unique n'aurait pas été mis en place s'il n'y avait pas eu un Acte unique !

Revenant à la coopération en matière de défense, Pierre Razoux en conteste le succès. En réalité, affirme-t-il, elle se vide de sa substance. L'Agence européenne de Défense rencontre des difficultés. Chaque pays défend sa vision. Sur toile de fond des relations transatlantiques on s'interroge pour savoir quelle Europe nous voulons. Dans ce contexte la déclaration de Saint-Malo reflète une certaine ambiguïté.

En revanche, la coopération franco-britannique se traduit par de remarquables avancées dans la lutte contre le terrorisme et dans celui de la construction de porte-avions (David Walker). Encore faudrait-il que cela se sache.

En effet, remarque Jean François-Poncet, de belles avancées ont été faites dans le domaine des armements. Quant au secteur de la politique étrangère on se doit de constater qu'il y a nombre de points d'accord. C'est ainsi que dans les affaires « mondiales », que ce soit l'environnement, l'aide au tiers-monde, la dissémination des armes de destruction massive, les deux pays adoptent des positions comparables.

Sur le Moyen-Orient, les points de vue avaient parfois été opposés. Tel n'est plus le cas : que ce soit au sujet de l'Irak, de l'Afghanistan, du conflit israélo-palestinien ou du Liban.

Certes sur les relations transatlantiques, il existe des différences, mais on ne bâtit pas l'unité de l'Europe par opposition aux Etats-Unis.

Chantal Hughes évoque de semblables convergences comme suite au Sommet informel de Hampton Court. Ne faut-il pas avancer là où s'offrent des perspectives ? L'Union européenne n'est-elle pas souvent plus active dans certains secteurs que l'ONU, par exemple ?

L'un de ces domaines est assurément celui de la Recherche et du Développement. Il faut, déclare Hywel Ceri Jones, se souvenir que les PME européennes représentent 95 % des emplois en Europe. Il faut insérer leurs besoins et leur vocation dans le processus de la recherche et du développement. Un appel de M. Tony Blair et de M. Jacques Chirac en ce domaine serait très opportun. Il faudrait veiller également à inscrire des actions de développement dans le cadre de la réflexion européenne en matière d'immigration, ce qu'approuve André Fontaine qui constate des vues différentes sur ce sujet dans les deux pays.

L'histoire sera sévère pour les Européens. Ils analysent trop la situation à travers le prisme de l'Union. Est-il sérieux de redouter les capacités économiques de l'Inde dont le PNB ne dépasse pas la moitié de celui de l'Italie ? De grandes différences séparent toujours France et Royaume-Uni. Par delà les préoccupations actuelles ne doit-on pas reconnaître que le pessimisme ambiant reflète surtout un manque de leadership dans nos deux pays (Kirsty Hughes et Daniel Soubiron). Leadership oui, mais aussi communication (Adam Steinhouse). On n'existe de nos jours que si l'on atteint le public par les médias modernes au premier rang desquels la télévision.

Joyce Quin veut terminer sur une note d'optimisme : Il y a un nombre de domaines avec les points de vues communs et qui fournissent une base pour la coopération.

ESSAI DE SYNTHÈSE

En réunissant à Paris le 2 novembre 2005 un colloque sur l'avenir de l'Union européenne, le Conseil franco-britannique était bien conscient, à la fois de la difficulté de l'exercice et de la nécessité de l'entreprendre. Les deux coprésidents du Conseil ont d'emblée observé que les deux pays ont des points de départ éloignés sur l'avenir de l'Union européenne. Il convenait donc, après l'échec du vote français lors du référendum du 29 mai, de déterminer si la coopération franco-britannique pouvait aider au redémarrage de la construction européenne.

S'il y a un message clair émanant des deux partenaires sur ce sujet il résulte de la divergence fondamentale qui n'a cessé d'apparaître au cours des débats : les Britanniques ont tendance à privilégier les politiques européennes ; les Français donnent une certaine priorité aux institutions. Bien mieux, les Britanniques paraissent estimer que les institutions, en l'état actuel, sont suffisantes pour faire fonctionner l'Union. En revanche, le consensus sur lequel les Français semblent se rassembler est celui d'une « Europe puissance ». Il faut selon eux, aller plus loin sur la voie d'institutions qui en permettent l'éclosion.

En deçà de ce fossé qui les sépare, Français et Britanniques ont manifesté leur accord sur des moyens susceptibles de relancer l'Union européenne. Les participants des deux pays ont été unanimes à déplorer l'absence de leadership de la Commission européenne et des gouvernements. Ils ont réclamé plus de démocratie pour obtenir l'adhésion populaire. Le projet européen leur est apparu loin des citoyens. Au-delà des mesures à prendre pour associer les peuples à une entreprise perçue comme trop technocratique, tant Français que Britanniques ont appelé de leurs vœux une ouverture vers les médias. L'image de « l'autre » demeure empreinte de stéréotypes et est trop souvent caricaturale.

Pourtant les participants ont rappelé que les peuples n'ont pas attendu ni des institutions ni un leadership pour travailler ensemble. Une Europe des réseaux, des peuples, de la culture n'est-elle pas en train de devancer l'Europe politique ? Ces progrès, dont plusieurs se sont plu à souligner l'importance, ne sauraient remplacer une adhésion à un projet politique.

Parti de l'analyse des raisons de l'échec du 29 mai, ce colloque se devait d'aboutir à la détermination d'objectifs. Peu de perspectives ont été relevées qui puissent servir une relance de la réforme des institutions, à l'exception d'un modeste « Acte unique bis » qui permettrait de corriger les errements hérités du compromis qu'a représenté le traité de Nice.

Les débats ont, en revanche, permis de prendre conscience de zones d'accord assez nombreuses sur la substance des politiques. Français et Britanniques partagent les mêmes perceptions sur les grands défis comme par exemple les crises du Proche et du Moyen Orient, les risques de prolifération des armes de destruction massive, l'environnement, l'aide au développement, la recherche, la lutte contre le terrorisme. Bref le colloque a souligné la proximité des positions de nos deux pays.

Il demeure qu'existe entre nous une différence à l'égard des relations transatlantiques, différence plus que divergence. Il a été reconnu très largement que si l'Europe doit avoir une politique étrangère qui soit la sienne et qui soit indépendante de celle des Etats-Unis, il n'en reste pas moins que l'Europe ne se fera pas par opposition aux Américains.

COMMUNIQUE

Le Conseil franco-britannique a organisé à Paris le 2 novembre 2005 un colloque, sous la double présidence de Mme Joyce Quin et de M. Jean François-Poncet, pour étudier les positions de la Grande-Bretagne et de la France face à l'avenir de l'Union européenne. Les participants se sont félicités des initiatives et des échanges qui sont le fruit de l'action des Etats membres de l'Union et des citoyens, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la recherche ou bien encore des entreprises. Ces résultats démontrent sans ambiguïté que l'Europe s'impose comme une réalité.

Néanmoins, les participants sont tombés d'accord pour reconnaître que le rejet du projet de Constitution a provoqué une crise politique au sein de l'Union européenne. Ils sont convenus de la nécessité de relancer la dynamique européenne en prenant des initiatives ambitieuses. Reconnaissant toutefois qu'il est illusoire d'espérer des percées majeures dans les deux années qui viennent, ils ont cependant estimé qu'il serait dangereux de rester immobile.

C'est pourquoi il importe de prendre des initiatives concrètes, par exemple dans le domaine de la recherche dans lequel les dépenses devront être mieux ciblées. De ce point de vue, les participants se sont félicités des résultats du récent sommet de Hampton Court qui ont permis d'identifier certaines politiques communautaires prioritaires, notamment en ce qui concerne l'énergie, l'immigration, la sécurité, et la mise en place d'un fonds commun destiné à compenser les effets de la globalisation des échanges. Il conviendra de s'assurer que ces initiatives sont effectivement et rapidement mises en place, de manière à donner à l'opinion des preuves concrètes de l'efficacité des politiques communautaires et rendre ainsi à nos peuples confiance dans les institutions européennes.

Plus généralement, les participants se sont entendus pour tirer les leçons des résultats des référendums français et néerlandais et de l'ajournement de la consultation britannique. Ils ont ainsi identifié trois thèmes dont il faudra impérativement tenir compte dans l'avenir, afin d'éviter que ne se pérennise la méfiance de nos peuples à l'égard du projet européen. Tout d'abord, l'indispensable réforme des institutions et du processus décisionnel. Ensuite, les effets de la mondialisation qui suscitent à la fois des craintes et des espoirs parmi les populations. Enfin, l'élargissement futur de l'Union européenne. En tout état de cause, les participants ont défini comme objectif prioritaire de tout faire pour revitaliser la démocratie européenne à travers des initiatives variées tendant à rapprocher les citoyens de leurs représentants. En particulier, les participants ont noté que les hommes politiques français et britanniques ont le devoir d'essayer d'éviter les expressions qui renforcent les stéréotypes et nuisent à la compréhension entre les deux pays. Ils ont exprimé le désir que le Conseil lui-même contribue à remettre en question de tels stéréotypes.

Mme Joyce Quin et M. Jean François-Poncet ont conclu les travaux de cette session du Conseil franco-britannique en soulignant la nécessité de renforcer l'entente entre les deux pays pour relancer le processus de construction européenne.

Le Conseil a décidé de mettre en place un groupe de travail interne sur les questions européennes

Conseil franco-britannique, 66, rue de Bellechasse, 75007 Paris –

Tél. : 01 42 75 79 83 - Fax : 01 42 75 79 87 –

Mél. : conseilfrancobritannique@wanadoo.fr - site : www.conseilfrancobritanniqueinfo

ORDRE DU JOUR

9 h 15 Ouverture des travaux par M. Jacques Viot et Lord Radice

9 h 30 Allocutions de M. Jean François-Poncet et de the Rt Hon Joyce Quin

9 h 45 **I – Craintes et malentendus dans l’opinion publique des deux pays : divergences nationales et confusions sémantiques**

Intervenants : Dr Helen Drake et Mme Pauline Schnapper

- Les institutions européennes (rôle du Parlement, fonctionnement de la Commission, jurisprudence de la Cour européenne)
- L’Euro
- L’élargissement
- Le modèle social

11 h 00 Pause

11 h 15 **II – Fonctionnement institutionnel : le passage à l’Europe politique**

Intervenants : Pr. Roger Morgan et M. Jean-Louis Quermonne

- Recherche d’une solution provisoire à partir du Traité constitutionnel
- Nomination d’un Président du Conseil européen et d’un Ministre européen des Affaires étrangères
- Modalités de prises de décision (unanimité, vote à la majorité qualifiée, pondération des voix).
- Coopérations renforcées

12 h 45 Déjeuner

14 h 15 **III – Politiques européennes et financement**

Intervenants : M. Gérard Guillonnet et Dr Anne Corbett

a) Recherche de convergences franco-britanniques

- Politique étrangère (situation au Proche et Moyen-Orient)
- Défense
- Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme
- Aide au développement (cas de l’Afrique)
- Recherche et développement
- Environnement

b) Conséquences budgétaires

16 h 00 Pause

16 h 15 **Conclusions et recommandations**

- . Création d’un groupe de réflexion interne sur les questions européennes
- . Rédaction d’un rapport et d’une note de synthèse pour la presse

17 h 30 Fin des travaux

LISTE DES PARTICIPANTS FRANÇAIS

Coprésident

Jean FRANCOIS-PONCET

Ancien Ministre
Sénateur de Lot-et-Garonne

Sylvie BLUMENKRANTZ

Sous-directeur de la Section française du Conseil franco-britannique

Dominique BROMBERGER

Editorialiste à France Inter

Yves CENSI

Député de l'Aveyron

André FONTAINE

Ancien Directeur du journal LE MONDE

Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Sénateur représentant les Français établis hors de France

Gérard GUILLONNEAU

Sous-directeur de l'Europe occidentale, nordique et balte
Ministère des Affaires étrangères

Luc de LA BARRE DE NANTEUIL

Ambassadeur de France

Jean-Marie LE BRETON

Secrétaire général de la Section française du Conseil franco-britannique

Henri PIGEAT

Ancien Président de l'AFP
Directeur d'ILISSOS

Jean-Louis QUERMONNE

Professeur émérite des Universités aux Instituts d'études politiques de Grenoble et de Paris

Général RANNOU

Ancien Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air

Pierre RAZOUX

Chargé des relations bilatérales avec le Royaume-Uni à la Délégation des Affaires stratégiques, Ministère de la Défense

Jacques RIGAUD

Conseiller d'Etat honoraire

Président d'ADMICAL

Emmanuel RODOCANACHI

Senior European Corporate Adviser

CITIGROUP

Gérard ROUBICHOU

Professeur émérite des Universités

Consultant

Pauline SCHNAPPER

Professeur de civilisation britannique à Paris III

Daniel SOUBIRON

Sous-direction de l'Europe occidentale, nordique et balte

Ministère des Affaires étrangères

Jacques VIOT

Ambassadeur de France

Président de la Section française du Conseil franco-britannique

LISTE DES PARTICIPANTS BRITANNIQUES

Co-Chair:

Rt Hon Joyce Quin

Former Minister for Europe

Dr. Vernon Bogdanor

Brasenose College, Oxford

Dr. Anne Corbett

LSE Visiting Fellow, Journalist and Policy specialist in education and European politics.

Dr. Helen Drake

Senior lecturer in French & European studies, Loughborough University

Catherine Fieschi

Senior Researcher, Demos

Nick Hopton

British Embassy, Paris

Kirsty Hughes

Writer on international affairs

Chantal Hughes

Cabinet Office, European Coordination

Tom Jenkins

European Trade Union Confederation

Hywel Ceri Jones

Director of Network of European Foundations

Ann Kenrick

Secretary-General, Franco-British Council

Sir Michael Llewellyn Smith

Chairman, British Institute, Paris

Professor Roger Morgan

External Professor, European University Institute, Florence

Steven Morris
10 Downing Street

Sir Peter Petrie
Former Adviser for the Bank of England, Former Chair of the FBC

Lord Radice
Chairman, Franco-British Council

Catherine Rawlinson
Publications, Franco-British Council

Andrew Robinson
Chairman, French Business Council

Adam Steinhouse
Head of School of European Studies, National School of Government, UK

Gillian Tindall
Novelist, biographer, historian

David Walker
Editor, Guardian Public Magazine and broadcaster

Le Conseil franco-britannique est né, au moment de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, d'une initiative commune du Président Georges Pompidou et du Premier ministre Edward Heath.

Son objet est de contribuer à une meilleure compréhension entre les deux pays par le moyen de rencontres de personnalités ou de spécialistes, notamment dans les domaines de la culture, de la science, de l'art, de la politique et des entreprises.

CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE
Section française

66, rue de Bellechasse, 75007 Paris

Téléphone : 01 42 75 79 83 - Télécopie : 01 42 75 79 87

Mél. : conseilfrancobritannique@wanadoo.fr

Site : www.conseilfrancobritannique.info